

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e), (nom, prénom) :

.....

Né(e) le..... à.....

Domicilié (e) (adresse complète).....

.....

.....

déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile et que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait à.....le.....

Signature :

TROC & PUCES

GUeltas

Dimanche 25 septembre 2011

de 9 h 00 à 18 h 00

Salle ???

(espace couvert)

Organisé par l'association « Vaincre la Mucoviscidose »

Ouvert aux particuliers :

Tarif : 3€ le mètre

Ouverture de la salle aux exposants dès 6 h 30.

Entrée : 1 €

Gratuit pour les moins de 12 ans.

Sur place : Buvette et restauration.

Pour tous renseignements et réservations,

appeler le : **06.84.06.40.57**

TROC ET PUCES A GUELTAS

DIMANCHE 25 septembre 2011

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Cette manifestation s'adresse aux particuliers dans le but d'échanger ou de vendre différentes marchandises.

Article 2 : Seront déclarés exposants les personnes dont le bulletin d'inscription sera parvenu à l'organisateur dans les délais impartis, accompagné de son règlement portant date et signature.

Aucun stand ne pourra être tenu par un mineur, sauf accompagné d'un adulte.

Article 3 : L'organisateur se réserve le droit de refuser tout étalage qui ne correspondrait pas à l'esprit ou au style de la manifestation.

Article 4 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de son propriétaire, tant en cas de casse, vol ou autres préjudices. Il lui incombe de souscrire ou non à une assurance.

Article 5 : Les transactions ne pourront se faire que dans les emplacements prévus.

Article 6 : En cas d'annulation imprévue du fait de l'organisateur, celui-ci s'engage à rembourser la totalité des sommes versées pour réservation. **Pour l'exposant, si l'annulation a lieu dans les 21 jours qui précèdent la manifestation, l'organisateur conservera le règlement. Avant ce délai, le règlement sera restitué sur justificatif.**

Article 7 : La mise en place pourra être effectuée à partir de 6 h 30 le matin. Les exposants s'engagent à être prêts à recevoir le public dès 9 heures et **à ne pas remballer leur étal avant 18 heures.**

Article 8 : L'utilisation de réchauds ou tout autre appareil à gaz est interdite.

Article 9 : chaque exposant devra se munir d'une pièce d'identité.

Article 10 : les tables non occupées lors de l'ouverture au public peuvent être mises à la disposition d'un autre exposant.

BULLETIN D'INSCRIPTION TROC ET PUCES DU 25 SEPTEMBRE 2011

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone :

Adresse e mail :

N° de c.i. / p. conduire /passeport.....

Date de délivrance :

Types de marchandises :

Déjeuner à notre espace restauration (vente de sandwiches) :

Oui Non

Si oui, nombre de personne à déjeuner :

► **Je désire réserver :**

..... m au tarif de 3 € le mètre
(maximum de 6 mètres par exposant)

► **Je joins un chèque** d'un montant de€

A l'ordre de l'association Vaincre la mucoviscidose

Bulletin à retourner à :

Madame LECONTE Julia
12 lot le champ du bourg
56550 LOCOAL-MENDON

☎ : 06.84.06.40.57

***interdit aux professionnels.**

